

AFFAIRE N° 22 - Proposition de vente d'un terrain limitrophe de celui sur lequel a été construite l'école du CANAL DU BRÛLÉ, appartenant à M. Louis Joseph HOARIEAU, d'une superficie de 3.544 m<sup>2</sup> environ, au prix de 2.138.400 frs.CFA.

M. MONDIN donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Le 17 Mars 1964 le Conseil Municipal a délibéré sur une proposition de vente faite par M. Louis Joseph HOARIEAU pour un terrain sis au Canal du Brûlé, limitrophe du terrain sur lequel a été construite l'École actuelle, moyennant le prix de 800. F. le m<sup>2</sup>.

Une Commission désignée par le Conseil Municipal a été appelée à se rendre sur les lieux afin d'étudier l'intérêt que présente ce terrain pour la Commune et également le prix susceptible d'être offert au propriétaire.

Cette Commission a estimé que ce terrain conviendrait parfaitement à l'agrandissement de l'école actuelle ou à la construction d'une nouvelle école et d'une cantine scolaire, mais elle a jugé que le prix de 800. F. le mètre carré paraissait un peu élevé.

M. HOARIEAU contacté à ce sujet vient de nous faire parvenir une nouvelle offre à 600. F. le mètre carré, ce qui porterait le prix total du terrain à 2.138.400 frs.CFA. La dépense correspondante sera inscrite au budget 1965 au chapitre 210 "Acquisitions de terrains".

J'estime, Messieurs, que vu la situation de ce terrain, cette acquisition serait intéressante pour la Commune de Saint-Denis.

Je vous demande donc de me faire connaître votre avis à ce sujet.

Je mets la question aux voix ./.

Le Maire : C'est un terrain qui est constitué en partie par une cuvette assez importante, mais c'est le seul qui soit proche de l'école actuelle du Canal du Brûlé. M. REYDELLET qui l'a visité serait assez partisan de cette acquisition, bien que le prix lui paraisse encore un peu élevé. Je dois signaler cependant que le prix primitivement offert était de 1.500. frs. le mètre carré. M. HOARIEAU a accepté finalement de le réduire à 600. frs. le mètre carré. J'estime pour ma part qu'il ne peut aller au-dessous de ce prix.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé  
St Denis, le 10 décembre 1964  
P/le Préfet  
le Secrétaire Général  
Signé: J. Cluchard